

FCN 014987/2AP/23 | CIGAMP/C-CMYSLA -

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

ARRONDISSEMENT DE MEYOMESSALA

COMMUNE DE MEYOMESSALA

CELLULE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE

DES MARCHES PUBLICS

P.O Box : 43 meyomessala
Phone : 699.90.96.13/674.92.52.17
Fax (+237) 22.28.90.04



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace-Work-Fatherland

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

MEYOMESSALA SUBDIVISION

MEYOMESSALA COUNCIL

INTERNAL MANAGEMENT UNIT
OF ADMINISTRATIVES CONTRACTS

P.O Box : 43 meyomessala
Phone : 699.90.96.13/674.92.52.17
Fax (+237) 22.28.90.04

DECISION D'ATTRIBUTION N° 002-23/DA/RS/DDL/C-CMYS/CIGAMP/CIPM/ DU 12 AVR 2023

SUIVANT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°01/AONO/RS/DDL/C-MYSLA/CIGAMP/CIPM/CIGAMP /MT/2023

DU 21/02/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR
ENSEIGNANT DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MEYOMESSALA DANS LE
DEPARTEMENT DU DJA et LOBO REGION DU SUD

Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE
MATERNELLE D'EFOULAN

FINANCEMENT BIP

EXERCICES : 2023.

IMPUTATION 57 15 104 04 641826 523212 426

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEYOMSSALA /THE MAYOR OF MEYOMESSALA COUNCIL

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2004/017, du 22 juillet 2004, portant orientation de la décentralisation

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2012/076 du 8mars 2012, modifiant et complétant certaine dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004, portant code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°000206/A/MINDEVEL/ du 05 MARS 2020, constatant l'élection des Maire et adjoints au Maire, dans la Commune de Meyomessala, Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;

Vu la Décision N° 00000433/CAB/MINMAP du 18 juin 2019, portant nomination de Madame FOUMANE AKAME née MENGUE MBOZOZA Marie, aux fonctions de présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, placée auprès de la commune de Meyomessala ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVR 2022 du 19 juin 2012 relative à l'application du code des Marchés ;

Considérant les travaux effectués par la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune de Meyomessala, ainsi que les procès verbaux y afférents.

DECIDE

ARTICLE 1. Est déclaré adjudicataire et attributaire de la lettre commande relative à l'appel d'offre suscité d'un montant prévisionnel de vingt millions (20.000.000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises l'entreprise ci-après désignées :

ENTREPRISE	INTITULE DU PROJET	MONTANT CORRIGE TTC	DELAI
STE SYLSON SARL BP 30452 TEL 675 90 98 89	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE MATERNELLE D'EFOULAN.	(18 175 683) dix huit millions cent soixante quinze mille six cent quatre vingt trois FCFA	3 mois

ARTICLE 2. Le responsable de l'entreprise STE SYLSON SARL, est invité à se présenter au CIGAMP de la Commune de Meyomessala, pour le retrait de son contrat.

ARTICLE 3. La présente décision, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.-

Meyomessala, le _____

12 AVR 2023

Le MAIRE
Autorité Contractante



Christine Melianne Akame